

**RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE**  
**ADMINISTRATION COMMUNALE DE FOREST**

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

**Présents**

Séverine De Laveleye, *Présidente* ;  
Stéphane Roberti, *Bourgmestre* ;  
Charles Spapens, Mariam El Hamidine, Ahmed Ouartassi, Alain Mugabo Mukunzi, Françoise Père,  
Maud De Ridder, Saïd Tahri, Fatima El Omari, Esmeralda Van den Bosch, *Échevin(e)s* ;  
Marc-Jean Ghysseles, Marc Loewenstein, Nadia El Yousfi, Laurent Hacken, Magali Plovie, Alitia  
Angeli, Denis Stokkink, David Liberman, Dominique Goldberg, Cédric Pierre, Stéphanie Koplwicz,  
Simon De Beer, Isabelle Lukebamoko-Maduda, Anne Noémie Rakovsky, Catherine Suzanne  
Jacqueline Beauthier, Fatima Abbach, Caroline Dupont, Christophe Borcy, Valérie Michaux,  
Mustapha Al Masude, Samir Ahrouch, Xavier Joseph Jean-Marie Jans, Michael Francis Van  
Vlasselaer, *Conseillers communaux* ;  
Betty Moens, *Secrétaire communale*.

**Excusés**

Evelyne Huytebroeck, Nabil Boukili, Alexander Frank Paul Billiet, *Conseillers communaux*.

**Séance du 26.02.19**

---

**#Objet : Motion relative au soutien de la grève des femmes du 08 mars (à la demande de Madame Koplwicz, conseillère communale).#**

---

Séance publique

**ORGANISATION**

**Secrétariat**

**Proposition de motion relative au soutien de la grève des femmes du 08 mars  
(déposée par le PTB\*PVDA)**

Le conseil communal,

Considérant que malgré l'égalité proclamée entre les femmes et les hommes, les femmes sont confrontées encore et toujours à de nombreuses difficultés et discriminations ;

Considérant que les femmes doivent assumer généralement plusieurs journées chaque jour: une journée de travail, où il faut toujours être plus flexible et disponible ; la grande part des tâches ménagères ; ainsi que le soin aux enfants et aux personnes âgées de leur famille ;

Considérant que les femmes sont notamment en charge de 80% des familles monoparentales ;

Considérant que les femmes restent encore aujourd'hui économiquement plus précaires que les hommes. Elles doivent se contenter de temps partiels souvent non volontaires et la différence de salaire entre hommes et femmes est encore de 20%. Que les femmes bénéficient dès lors en grande majorité d'une pension plus faible que les hommes : 59% d'entre elles sont en dessous du seuil de pauvreté. Que, par ailleurs, les femmes sont régulièrement victimes de discriminations dans l'accès à l'emploi. Cette situation ne permet pas aux femmes d'être économiquement indépendantes ni de pouvoir s'impliquer dans une vie publique, artistique ou

sportive épanouissante ;

Considérant que les femmes sont majoritaires parmi les victimes de violences intrafamiliales et sexuelles : 1 femme sur 3 est ainsi victime de violence de la part de son conjoint ou un membre de sa famille, 1 sur 4 a été forcée à avoir un rapport sexuel avec son conjoint. De même, dans l'espace public, les femmes sont malheureusement encore trop souvent l'objet tant de remarques sexistes que de faits de violence ou de harcèlement sexuel ;

Considérant que les femmes ne se laissent pas faire et des mouvements féministes se développent dans de nombreux pays pour réclamer une réelle égalité. Ainsi, en Espagne, en 2018, une grève générale a rassemblé 5 à 6 millions de femmes. En Inde, en janvier dernier, 5 millions de femmes ont formé une gigantesque chaîne humaine afin de défendre leurs droits contre une fronde des conservateurs religieux. En Belgique aussi, les femmes se mobilisent afin de combattre les violences faites aux femmes, exiger plus de services publics, des pensions décentes et la fin des discriminations ;

Considérant qu'un appel à la grève est lancé pour le 8 mars prochain et invite toutes les femmes à cesser leurs activités afin d'envoyer un message fort à toute la société: "si les femmes s'arrêtent, le monde s'arrête". Que cet appel soutenu par plusieurs centrales syndicales qui ont déposé un préavis de grève ;

Considérant que le niveau communal a la possibilité de relayer et soutenir l'appel à l'action du 8 mars ;

Considérant que le niveau communal a des leviers directs pour répondre à des besoins urgents et concrets pour les femmes ;

Considérant ainsi que le nombre de places en crèches disponibles sur le territoire de la commune doit être d'urgence augmenté. Tant qu'il n'y aura pas suffisamment de places disponibles et que celles-ci ne sont pas financièrement accessibles, il est illusoire de croire que les femmes pourront réellement décider d'envisager une activité professionnelle, surtout durant les premières années de vie de leurs enfants. Les conséquences se font alors sentir tout au long de leur vie, que ce soit dans les difficultés de trouver un travail par la suite, ou l'obligation d'accepter des temps partiels, et donc de se résoudre à une mauvaise pension.

Considérant qu' à Forest en 2018 on compte 1 place pour 3,5 enfants de moins de 3 ans. Cela n'est pas suffisant et Forest doit prendre des engagements fermes sur ce point afin d'offrir à un plus grand nombre de familles une place dans une crèche publique proche de leur domicile.

Considérant que la commune peut également agir concrètement dans l'aide aux femmes victimes de violence par la création d'un lieu d'aide et d'accueil d'urgence pour les femmes victimes de violences intrafamiliales. La majorité des violences ont effectivement lieu dans le cadre de la famille et les femmes victimes qui tentent d'y échapper font face à de nombreux obstacles en matière d'hébergement, particulièrement les plus précaires d'entre elles. Actuellement, ces lieux d'accueil d'urgence font défaut dans de nombreuses communes, notamment à Forest.

Le conseil communal de Forest demande au collègue :

- de relayer l'appel à la grève du Collectif 8 mars et de soutenir les travailleur.se.s de la commune en grève à cette occasion
- de créer plus de places de crèches communales publiques et accessibles pour la fin de la législature communale, afin de tendre vers un taux de couverture de 50%
- de mettre en place un nouveau lieu d'accueil d'urgence dans un bâtiment géré par la Régie communale et permettant d'héberger des femmes victimes de violence

- d'effectuer un audit du personnel communal afin d'établir par services le type d'emploi et d'horaires exercés par des femmes.

34 votants : 23 votes positifs, 11 votes négatifs.

Par le Collège :  
La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

Betty Moens

Stéphane Roberti